

Contact presse

Service de la communication

Gaëlle Talbot
Tél. : +33 (0)3 68 85 14 36
Fax : +33 (0)3 68 85 11 38
gaelle.talbot@unistra.fr
www.unistra.fr

19 juillet 2011

L'Université de Strasbourg ne perçoit aucun droit d'inscription illégal

L'université de Strasbourg, fortement attachée à la notion de service public, a porté, dès 2009, une attention minutieuse aux droits d'inscription qu'elle perçoit pour les formations habilitées au plan national et en a éliminé tout élément non justifié au plan légal. L'Université de Strasbourg ne tolère en effet aucune déviation dans ce domaine. Par conséquent, aucun droit d'inscription illégal n'est perçu par l'université de Strasbourg, et nous ne pouvons que déplorer que l'UNEF ait choisi de jeter le discrédit sur un établissement qui a mis un point d'honneur à se conformer strictement à la loi.

Le dossier que l'UNEF a choisi d'exhumer concerne le Master mention Droit des affaires. En plus de ce Master, les étudiants ont la possibilité de s'inscrire à un diplôme d'université, le DJCE (Diplôme de Juriste et Conseil d'Entreprise). L'inscription en DJCE est prise à Strasbourg lors de la rentrée universitaire, mais le DJCE est organisé par l'Université de Montpellier où se déroule la formation après les congés de Pâques. Les enseignements du Master en Droit des affaires sont organisés de façon à être achevés pour permettre aux étudiants qui le souhaitent de partir à Montpellier suivre le DJCE.

Le DJCE est un diplôme tout à fait distinct et indépendant du Master ; contrairement aux affirmations infondées de l'UNEF, l'inscription à ce diplôme est facultative et ne conditionne en rien le succès au Master. Toutefois, beaucoup d'étudiants sont amenés à suivre ce diplôme après le Master, car il semble représenter une réelle plus-value dans le CV d'un étudiant vis à vis du monde socio-économique.

Nous déplorons que l'UNEF, et en particulier ses représentants strasbourgeois, n'aient pas cru bon de nous alerter directement avant de communiquer à grands frais dans les médias des informations inexactes. Nous notons d'ailleurs que ce sujet n'a fait l'objet d'aucune interpellation lors d'un de nos conseils où siègent des élus UNEF.

